

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CRANS
République Française

Date de la convocation

19/01/2022

Date d'affichage

19/01/2022

Membres afférents au Conseil : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, Maire.

Membres Présents : M. BERNARD Dominique, M. DROUIN Claude, M. BEREZIAT Didier, Mme MORTREUX Françoise, Mme FRERY Maud, Mme GONON Raphaële, M. CHANEL Gérard, Mme BUFFERNE VINCENT Ludivine, Mme PRUNIER-NEYRET Julie, M. Alexandre RENARD,.

Membres absents Excusés : M. VIRICEL Bertrand donne son pouvoir à Mme BUFFERNE Ludivine

Membres Absents :

Secrétaire de séance : Mme PRUNIER-NEYRET Julie a été élue secrétaire de la séance.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal DU 25 Janvier 2022 n° 02-2022

1 - APPEL DES PRÉSENTS

Madame la Maire fait circuler la feuille de présence.

2 - DÉSIGNATIONS D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame la Maire propose Mme PRUNIER-NEYRET Julie.

3 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 JANVIER 2022

Madame la Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

LA COMMUNE

4 - RÉUNION DU 24/11/2021 AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE DE L'AIN

Une réunion s'est déroulée le 24/11/2021 en Mairie à la demande des élus pour faire un point sur les réseaux d'assainissement de la commune.

À l'issue de cette réunion, l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA), nous conseille d'engager un diagnostic et de réaliser un schéma directeur du réseau d'assainissement :

- Contenu de l'étude :
 - Phase 1 – état des lieux,
 - Phase 2 – campagne de mesures,
 - Phase 3 – investigations complémentaires,
 - Phase 4 – schéma directeur,
 - Phase 5 (option) – révision du zonage d'assainissement.
- Coût de l'étude :
 - Convention AMO de l'ADIA : 8 325 € HT,
 - Études du bureau d'études : 35 à 50 000 € HT (variable suivant l'ampleur des investigations de terrain à réaliser, à préciser)
- Délais : 12 à 18 mois

5 – DIAGNOSTIC D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT : CONVENTION n° 2022-006-EAU AVEC L'AGENCE D'INGÉNIERIE : SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'accepter la convention n° 2022-006-EAU concernant la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement communal, pour un montant de 7 650.00 € HT pour la prestation AMO hors options.

Elle propose de prendre également les options : analyse des offres pour 225€ HT, et Ingénierie financière pour 675€ HT.

Soit un montant total de 900.00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'approuver** la convention n° 2021-006-EAU pour un montant HT de 7 650.00 € H.T, soit 9 180.00 € TTC
-
- **d'approuver** les options pour un montant HT de 900.00€ H.T, soit 1 080.00 € TTC
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer les actes et effectuer les démarches administratives nécessaires à cette opération.
- **Et précise** que cette opération sera inscrite au BP 2022.

6 – REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu la proposition du règlement du service de l'assainissement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'approuver** la mise en place d'un Règlement du service de l'assainissement

7 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'ensemble du Conseil municipal a reçu le Plan Communal de Sauvegarde pour lecture. Les places de suppléants ont été remplis par les élus.
Un arrêté va être signé par Madame la maire pour application du Plan communal de sauvegarde, document obligatoire pour la commune, à la date du 1/02/2022.
Elle précise qu'une information sera diffusée auprès des habitants dès que possible.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver le Plan de Sauvegarde

8 – FINANCES : CRÉDITS REPORTES

Pour information, vous trouverez ci-dessous le tableau pour le report des crédits 2021 au Budget Prévisionnel 2022

Compte	Opération	Libellé de l'opération	Prévision	Réalisé	Crédits à reporter
2051	114	Création d'un site internet	3 436.64 €	2345.04 €	720.00 €
2128	113	Aménagement place du lavoir	14 520.00 €	8 364.34 €	3 528.00 €
21311	123	Marquise Mairie	1 830.00 €	00.00 €	1 830.00 €
2151	110	Cheminement mode doux et piéton (ADIA)	139 135.36	7 284.00 €	8 000.00 €
				Total	14 078.00 €

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

1. - Assainissement et Voirie

- La commission a fait le tour des chemins communaux le 16/01/2022 pour le repérage des travaux à effectuer. Des devis ont été demandés aux entreprises Colas et Quinson. Le temps de travail de notre prestataire Mr FRISTOT sera augmenté.
Une réunion de la commission est programmée le jeudi 10 février 2022 à 20h00.

2. - Communication

- Le site Internet de la commune est en cours d'ouverture et sera opérationnel fin janvier 2022.

3. - Environnement et Fleurissement

Une réunion de la commission est programmée le mardi 8 février 2022 à 18h30.

4. - Jeunesse Loisirs et Culture

Une réunion de la commission est programmée le lundi 7 février 2022 à 20h00.

5. - Patrimoine, Bâtiments publiques et cimetières

- Cheminement doux : la mairie n'a pas reçu de questions ou de demandes supplémentaires aux interrogations listées lors du Conseil exceptionnel du 6/01/2022

Le rendez-vous avec le directeur de l'entreprise EIFFAGE est reporté au mercredi 2 mars à 9 h00.

- Bilan du rendez-vous du 19/01/2022 avec M. VIRICEL du Trésor Public :
Conseils :
 - capacité d'auto-investissement de 56.000,00 € en 2021, des excédents de fonctionnement de 39.505,82 € et d'investissement de 304.504,25 € (sans compter les restes à réaliser pour environ 14.000 €)
 - aucun problème pour faire un emprunt qui nous permettrait, au vu des montants pré-annoncés du projet de cheminement doux, de conserver une marge permettant de poursuivre d'autres projets d'investissement
 - faire un emprunt sur 20 ou 25 ans maximum
 - établir un prêt relais si possible pour le montant de la FCTVA sur 2 ou 3 ans
- Bilan salle polyvalente 2021 :
 - 10 locations d'habitants de la commune,
 - 7 locations de personnes hors commune
 - 3 utilisations gratuites (2 associations et 1 commune)

6. - Urbanisme :

- Bilan 2021 :
 - 12 permis de construire + 3 permis de construire modificatifs (dont 2 instruits par la commune)
A ce jour tous les permis de construire sont acceptés. 1 permis déposé le 03/12/2021
 - 28 dossiers de déclaration Préalable à ce jour, dont 26 traitées par la commune.
 - 12 dossiers de DIA (déclaration d'Intention d'Aliéner), droit de préemption communal pour les biens ou terrains vendus en zone U du PLU traités par la commune.
 - Paiement au service ADS, 2 DP et 1 PC : pour un montant de 402.00 €

LES IDEES CITOYENNES

- Remerciements au conseil municipal de Mme MANECY, de Mr MANECY, de Mr et Mme BATTIE.
- Vœux de Mme RIVOIRE

INFORMATIONS DIVERSES

- Carte de Vœux : le coût de l'impression est de 359.52 €
Lettre de la Mairie pour les Vœux : 190.80 €
- Colis de Noël : Le coût des colis est d'environ 1 060.00 € ; ils ont été distribués par les membres de la commission d'action sociale en prenant comme année de référence 1954 (personnes de 67 ans et plus) et ont concerné 18 couples, 18 femmes et 10 hommes. Action très appréciée par tous les habitants concernés
- Contentieux en urbanisme : lettre de soutien reçu en mairie et renvoyée pour réponse à notre conseil Maître Varvier
- Dépôt d'ordures sauvage : courrier de la mairie au contrevenant, copie faite à sa mairie de résidence, copie envoyée à la CCD
- Dépose des illuminations de Noël le samedi 29/01 à 8h00

Fin de la séance à 23h00.

Prochaine séance du Conseil municipal, le mardi 8 mars 2022